

Madame
la Conseillère d'État
Anne-Catherine Lyon
Cheffe du DFJC
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 6 juin 2016

Gestion des remboursements

Madame la Conseillère d'État,

La SPV a appris avec un grand étonnement l'annonce via un courriel peu compréhensible de la DGEO la décision de ne plus rembourser « les tickets » des achats des enseignant-e-s. Pour la SPV, cela représente une nouvelle étape de la complexification de la gestion des achats.

La SPV avait pris connaissance avec beaucoup d'espoir la demande de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES) visant à « rendre la procédure de contrôle et de remboursement des frais plus efficiente¹ ». Le processus d'achat de matériel exigé par la DGEO est souvent inapplicable pour les maîtres de classe. La SPV ne peut plus accepter une approche purement technocratique ne tenant pas compte de la réalité du terrain.

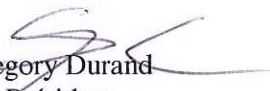
Cette nouvelle dégradation de la gestion des achats des enseignant-e-s aura un impact négatif sur l'enseignement des activités créatrices notamment. Déjà aujourd'hui, des nombreux membres de la SPV renoncent à se faire rembourser leurs achats en raison de la lourdeur de la procédure et d'un contrôle tatillon parfois jusqu'à l'absurde². Des nombreux témoignages soulignent le sentiment partagé que chaque enseignant-e est désormais un voleur en puissance.

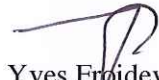
Dès lors, la SPV demande :

- Le retrait immédiat de l'annonce relative aux non-remboursements des tickets
- Une nouvelle communication aux directions et enseignant-e-s qui précise expressément que les tickets sont et seront remboursés
- Une réponse à l'observation de la COGES qui tient compte de la réalité de terrain

Ces demandes ne sont que le prolongement de la résolution de l'AD SPV 2015 *Davantage de temps pour les élèves et non pour l'administratif!*³. Ainsi, la SPV inscrit cette missive dans la volonté de décharger les enseignant-e-s des tâches administratives non pédagogiques et de renforcer les équipes de secrétariats des établissements scolaires.

Persuadés de l'intérêt que vous porterez à nos demandes et tout en restant à votre disposition pour échanger sur ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'État, l'expression de nos sentiments distingués.


Gregory Durand
Président


Yves Froidevaux
Secrétaire général

¹ http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/GC_180_RC.PDF, page 51

² "Sachez qu'il reste une bouteille qui n'a pas été utilisée", in L'Éducateur, 28 août 2015

³ http://spv-vd.ch/docs/AD2015_resolution_admin.pdf